DRIEE ÎLE-DE-FRANCE SERVICE NATURE, PAYSAGE, ET RESSOURCES PÔLE ESPACES ET PATRIMOINE NATURELS

Journée régionale d'échanges Natura 2000



Source: S. Forteaux - DRIEE

Zones humides et milieux aquatiques dans les sites Natura 2000 d'Île-de-France

18 novembre 2014 – Gironville-sur-Essonne

Synthèse

Sommaire

Introduction	3
Accueil	3
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT	-
Philippe DRESS	3
Actualités Natura 2000	4
Olivier PATRIMONIO	
Animation des sites Natura 2000 d'Île-de-France	
Sylvie FORTEAUX	
Suivi de l'état de conservation dans le réseau francilien	
Evaluation des incidences Natura 2000 – outil au service de la Olivier PATRIMONIO	
Zones humides et milieux aquatiques en Île-de-France	
Falsanas diaménianas amilianas at la materiation	. des esses boostdes et
Echanges d'expériences sur la connaissance et la restauration	
milieux aquatiques dans les sites Natura 2000 franciliens	9
Politique et financement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)	nour la préservation des zones
humides d'Île-de-France	
Véronique BEUNKE	
La politique de l'AESN	
Les fonctions remplies par les zones humides	
 Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides 	
Echanges avec la salle	10
Caractérisation des végétations aquatiques sur les sites cours d'eau d'Îl	e-de-France12
Thierry FERNEZ	
Contexte	
Focus sur deux rivières prospectées	
Contraintes et protocole	
Résultats floristiques	
Résultats habitats Missions d'appui du CNBBP	
Echanges avec la salle	
La restauration du marais de Frocourt dans le Val d'Oise	
Céline PRZYSIECKI • Localisation, description et historique du marais	
Un site d'une grande richesse	
Contrat Natura 2000 et travaux	
Saulaies et roselières : exemple de restauration d'habitats favorables a	ux oiseaux d'intérêt
communautaire	
Julien GODON	
Echanges avec la salle	20
Mise à jour des données d'inventaire de l'Agrion de Mercure sur le site	
francilienne et ses affluents »	·
Evéa MAUTRET	
Objectifs	
Présentation de l'espèce	21
Protocole	22
Résultats	
Conclusions	
Echanges avec la salle	24
Sigles	26

Introduction

Accueil

Jean-Jacques BOUSSAINGAULT

Président du Parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français

C'est avec plaisir que le PNR du Gâtinais français vous accueille, vous représentants des services de l'Etat, représentants des opérateurs et animateurs, et partenaires du réseau Natura 2000, pour cette journée technique d'échanges, dans la commune de Gironville-sur-Essonne, concernée par le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais.

Le PNR du Gâtinais français est concerné par quatre sites Natura 2000 : le massif de Fontainebleau, les buttes gréseuses de l'Essonne, les pelouses calcaires du Gâtinais et la haute vallée de l'Essonne. Il anime avec intérêt ce dernier site depuis 2009. Ce rôle nous tient à cœur, puisqu'il nous permet de nous investir sur le territoire, de mettre en avant sa richesse tout en faisant le lien entre l'Europe, l'Etat, les communes et les propriétaires.

L'une des richesses du marais est liée à la présence de *Vertigo*, escargots millimétriques. En effet, certains marais abritent des *Vertigo moulinsiana* et *angustior* découverts en 2008 en Île-de-France sur ce site Natura 2000. Ces petits mollusques recèlent encore de nombreux secrets. Afin de mieux connaître leurs conditions de vie, de reproduction et de développement, des études sont réalisées depuis 2012.

A l'issue de nos échanges, vous irez découvrir les marais de Buno-Bonnevaux. Nous remercions la commune, propriétaire des parcelles, qui nous permet de visiter cette zone humide, et la société de chasse de Buno-Bonnevaux, actuel gestionnaire du site, qui entretient des chemins sur la parcelle et qui vous accompagnera pendant cette visite.

Philippe DRESS

Chef du service nature, paysage, et ressources, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) d'Île-de-France

Bonjour à tous et merci pour votre présence. La commune de Gironville-sur-Essonne et le PNR du Gâtinais français nous accueillent à l'occasion de cette journée consacrée à la gestion des zones humides dans les sites Natura 2000 d'Île-de-France. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur accueil. Je tiens également à saluer l'engagement du PNR comme partenaire de la DRIEE pour l'animation du site Natura 2000 de la haute vallée de l'Essonne.

La haute vallée de l'Essonne est réputée pour ses paysages remarquables de coteaux secs, mais aussi pour cet ensemble de marais qui se succèdent en fond de vallée jusqu'à Buthiers, en Seine-et-Marne. Ces marais, d'une grande richesse écologique, étaient autrefois entretenus et gérés. Ils sont maintenant le plus souvent abandonnés et ont tendance à se reboiser. Nous verrons aujourd'hui, à partir des exemples présentés par les animateurs Natura 2000, les opérations de reconquête des zones humides engagées en 2014.

Cette journée de rencontre est l'occasion d'échanger entre les acteurs individuels et institutionnels dont les techniques de restauration et de gestion contribuent à préserver, voire à améliorer l'état de conservation des sites Natura 2000 en Île-de-France.

Je tiens donc à remercier les participants présents mais également les institutions qu'ils représentent, ainsi que les collègues des autres régions qui sont venus se joindre à nous (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement — DREAL — Champagne-Ardenne, bureau Natura 2000 du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie — MEDDE). Notre journée commencera par un point d'actualité sur Natura 2000, puis l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) présentera sa politique de préservation en faveur des zones humides. Ensuite, deux cas concrets de restauration de marais seront détaillés par le PNR du Vexin et la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Quentin-en-Yvelines. Enfin, une courte présentation sur l'Agrion de Mercure dans la vallée de l'Epte sera effectuée par une stagiaire du PNR du Vexin. L'après-midi sera consacré à une visite des marais de Buno-Bonnevaux.

Actualités Natura 2000

Olivier PATRIMONIO

DRIEE d'Île-de-France

Animation des sites Natura 2000 d'Île-de-France

Natura 2000 est un réseau de sites mais c'est également un réseau d'acteurs. En Île-de-France, il y a un bon taux de transfert aux collectivités (en application de la loi DTR) puisque 31 sites sur 35 sont maintenant pilotés par ces structures.

Ces structures porteuses assurent l'animation des sites Natura 2000 *via* une convention avec la DRIEE.

Dans le paysage francilien, on retrouve les quatre Parcs naturels de la région, la Région *via* l'Agence des espaces verts, deux conseils généraux, cinq communautés de communes, trois communes et un syndicat mixte. En général, les grandes structures effectuent cette mission en régie alors que les petites collectivités font appel à la sous-traitance.

Depuis quelques années, l'essentiel de l'animation des sites Natura 2000 en Île-de-France est cofinancé par du FEADER et l'année 2014 a pu être financée grâce au volet 1 de transition de l'ancienne programmation (2007/2013). Ainsi, 15 dossiers ont pu être engagés cette année. Dans le dispositif animation francilien, nous sommes presque en vitesse de croisière puisqu'il ne reste plus qu'à rajouter les 3 sites de Rambouillet avec le PNR de Chevreuse comme structure porteuse ainsi que le site de l'Yerres. Pour compléter, il faut citer des sites sans animation Natura 2000, la carrière de Guerville (avec un suivi Conservatoire botanique) et la carrière de Darvault qui sont fermées pour raison de sécurité. Enfin, il faut citer les quatre sites gérés via les Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne mais sans convention Natura 2000.

Les Mesures agri-environnementales (MAE) dans les sites Natura 2000

C'est une mise en place récente en Île-de-France avec les sites pionniers qui ont développé les premières mesures à partir de 2010/2011 : les boucles de Moisson, les boucles de la Marne et la vallée de l'Epte.

Actuellement 12 territoires à enjeu Natura 2000 sont ouverts dans la région et une cinquantaine d'exploitants sont déjà engagés. Il existe un fort potentiel sur la ZPS de la Bassée (près de 200 exploitations sur le site Natura 2000).

Pour l'année 2015, la région a lancé le 3 octobre 2014 un appel à candidatures pour les nouvelles MAEC ; ces nouvelles MAEC seront mobilisées dans le cadre de la mesure 10 du PDRR.

Les contrats Natura 2000

En Île-de-France, il y a eu une soixantaine de contrats souscrits lors de la précédente programmation FEADER avec comme principales opérations :

- des actions de débroussaillage de pelouses sèches : principalement dans le sud de l'Essonne (Juine, Gâtinais, Haute vallée de l'Essonne)
- l'entretien de landes (Fontainebleau, Rambouillet, Boucle de Moisson)
- la restauration de milieux humides : dans les marais de Larchant, du Sausset, de Saint Quentin, de Frocourt et de mares (Rambouillet, Villefermoy, Vaires)
- des fermetures de cavités à chauves-souris : Vexin
- quelques opérations de gestion par pâturage : Bassée, Juine, Epte.

En grande couronne, les contrats sont instruits par les DDT et par la DRIEE en Seine-Saint-Denis. Dans le futur Programme de Développement Rural Régional, les ex-contrats « ni-ni » seront mobilisés dans le cadre de la mesure 7 et la mesure 8 pour les contrats forestiers.

Sylvie FORTEAUX

DRIEE d'Île-de-France

Suivi de l'état de conservation dans le réseau francilien

Il convient de définir dans le cadre des priorités régionales, les habitats et les espèces à fort enjeu de conservation tout en prenant en compte la faisabilité d'inventaires et de suivis.

L'année 2014 a porté sur des états des lieux et des méthodes de suivi à tester sur certains types d'habitats et d'espèces. En 2015 et suivantes, il est prévu de poursuivre les travaux, consolider les suivis et étendre sur d'autres sites.

En matière d'habitat, dans le cadre de la convention DRIEE-CBNBP, un appui technique a été réalisé auprès des animateurs pour les actions de suivi :

- inventaire et cartographie des végétations aquatiques du Loing et de l'Epte : ce qui a permis de préciser la répartition de l'habitat sur la partie aquatique du site. Une cartographie des habitats est à produire
- évaluation de l'état de conservation de la forêt alluviale en Bassée : 17 sur les 50 entités ont été évaluées en partie aval du site, révélateur d'une fragmentation et d'une dégradation de l'habitat. En 2015, les entités amont restantes vont être expertisées selon la même méthodologie
- évaluation de l'effet de gestion et de l'état de conservation des pelouses calcaires du sud Essonne : la formation terrain et l'appui méthodologique ont permis de tester le protocole sur 3 sites Natura 2000, à consolider et à formaliser en 2015.

En matière d'espèces :

- poursuite du protocole (LPO) Pic mar, recensement sur 2 ans, sur différents sites (77, 78 et 95)
- inventaire de la Mulette épaisse sur 2 sites cours d'eau : précise la répartition de l'espèce. La partie amont du site « Petit Morin » est prévue en 2015
- état des lieux et cartographie des populations d'Agrion de Mercure sur l'Epte : précise les données du Docob, ainsi que la répartition des différentes sous-populations
- suivi des Vertigos en Essonne : suivi de ce site atelier Natura 2000 depuis 3 ans, selon le même protocole
- suivi de l'avifaune sur milieux agricoles ouverts de la Bassée : année test 2014 du protocole (CNRS) et poursuite 2015 sur les zones restantes, pour évaluer la densité des busards (Distance-sampling) et œdicnèmes (Indice de Présence-Absence).

Evaluation des incidences Natura 2000 – outil au service de la conservation des sites

Bilan quantitatif sur 2 années consécutives (source : tableaux de suivi années 2012 et 2013, remplis par les référents Natura 2000 des DDT concernées, et d'après les dossiers dont ils ont connaissance)

On observe une augmentation de 19 % du nombre de dossiers. Même si il y a eu une légère hausse sur les items de la liste locale 1 (LL1), 80 % des dossiers relèvent de la liste nationale (LN).

Parmi les items de la LN, on retrouve les documents de planification, les projets d'études d'impact, les dossiers lois sur l'eau, les travaux en site classé, et en 2013, des manifestations sportives, des traitements aériens de démoustication et des coupes forestières. Pour la LL1, on note en 2013, encore plus de dossiers de manifestations sportives, et différents travaux d'urbanisation (permis de construire, permis d'aménager, clôtures, etc.), ainsi que des autorisations de défrichement.

On note également, pour l'année 2013, 60 % des projets se situent hors site contre 40 % en site Natura ; peu d'évaluations des incidences approfondies ont été portées à connaissance des services instructeurs au profit d'évaluations préliminaires ou simplifiées.

Poursuite de la mise en œuvre de l'évaluation des incidences Natura 2000

Le dispositif réglementaire relatif à l'EIN est désormais bien engagé, mais la poursuite des efforts de sensibilisation est nécessaire. Pour remporter l'adhésion et rendre l'EIN plus accessible, il est important de convaincre les services sur les enjeux de territoire Natura 2000. En 2013 et 2014, sept journées avec ateliers thématiques ciblés ont formé, dans chaque département, plus de 100 personnes issues des Directions départementales des territoires (DDT), des Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS), des fédérations sportives, des préfectures et sous-préfectures, des Directions départementales de la protection des populations (DDPP) et de la DRIEE. Pour les années suivantes, il est envisagé des rendez-vous annuels sur la base d'études de cas à analyser ou à construire avec les services instructeurs sollicités.

Pour mémoire, l'animateur Natura 2000 se trouve au cœur de la mise en œuvre de l'EIN puisqu'il représente le premier relais local du dispositif. Son rôle est d'informer les porteurs de projets, mais aussi de les accompagner et de veiller à la bonne application du dispositif, lorsque des travaux sont entrepris.

Enfin, il convient de rappeler un outil pour guider et simplifier la mise en œuvre du régime d'EIN: la charte Natura 2000 et son volet « engagements spécifiques à une activité » qui conduit à la dispense d'EIN, notamment dans le cadre d'activités récurrentes et de faible impact. Actuellement, un projet de charte interrégionale (Île-de-France / Haute-Normandie) et interdépartementale (95,78 et 27) est en cours de finalisation sur la Vallée de l'Epte.

Olivier PATRIMONIO

Zones humides et milieux aquatiques en Île-de-France

Les zones humides et milieux aquatiques dans les sites Natura 2000 d'Île-de-France

Le diagnostic de la biodiversité réalisé par Natureparif dresse une typologie des différents milieux humides et aquatiques de la région ; cette typologie est définie dans une acceptation plus large que celle du code de l'environnement qui dans sa définition des zones humides exclut du champ d'application les cours d'eau et les plans d'eau. Ces milieux qui couvrent à peine 3 % de la surface de l'Île-de-France ont souvent un caractère très fragmenté et

relictuels ; c'est le cas notamment des roselières qui dans la région, s'étendent exceptionnellement au-delà de 10 ha d'un seul tenant.

Les milieux aquatiques et humides sont au cœur de la problématique Natura 2000, puisque sur ses 39 sites identifiés en Île-de-France, 21 milieux humides sont représentés (15 habitats humides et six habitats aquatiques). Les grands ensembles de milieux humides rassemblent notamment les différents types de tourbières du massif de Rambouillet, la forêt alluviale de la Bassée, les prairies humides de l'Epte ainsi que les marais alcalins du Loing et de l'Essonne.

Au total, 18 sites Natura 2000 sur 25 désignés au titre de la directive Habitats hébergent au moins un habitat humide/aquatique.

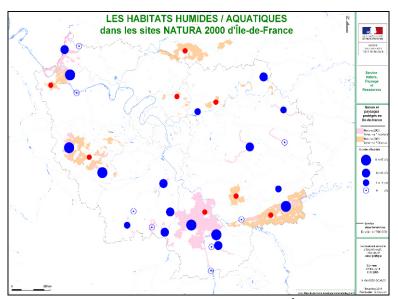


Figure 1 – Les habitats humides dans les sites Natura 2000 d'Île-de-France (source : DRIEE)

Les espèces animales de la Directive Habitat (annexe 2) des milieux aquatiques et humides en Île-de-France

Plus de la moitié des espèces présentes en Île-de-France sont liées à un milieu humide ou aquatique ; chacune de ces espèces (ou groupe d'espèces) caractérise souvent un milieu très particulier qui représente un enjeu fort de conservation ; ainsi pour les odonates, l'Agrion de Mercure est inféodé à la trame bleue en milieu agricole (ru ou fossés en prairie), la Leucorrhine à gros thorax dans les tourbières, et la Cordulie à corps fin est localisée dans la ripisylve des grands cours d'eau.

On peut citer également le Sonneur à ventre jaune, espèce très rare dans la région, qui est observé dans les bois humides du nord-est de la région, les vertigos dans les marais de l'Essonne et les marais de la vallée du Loing.

S'agissant des espèces aquatiques d'intérêt communautaire, il y a 6 espèces de poissons ou apparentés parmi lesquels un migrateur, la Lamproie marine ainsi que la Mulette épaisse redécouverte récemment dans certains cours d'eau de la région. Enfin, l'écrevisse à pattes blanches que l'on trouve dans certaines têtes de bassin dans le Vexin.

Flore

Actuellement, seulement deux espèces végétales de la Directive Habitats inféodées aux milieux humides sont présentes en Île-de-France. Il s'agit du Fluteau nageant dont le bastion est le massif de Rambouillet dans les mares oligotrophes et qui fait l'objet d'un Plan régional d'actions avec le conservatoire botanique et l'ONF. L'autre espèce, le Sysimbre couché,

occupe des habitats de substitution dans la région, les anciennes carrières, alors que son habitat naturel est constitué des berges exondées des grands fleuves.

Les espèces de la directive Oiseaux à fort enjeu en Île-de-France

Parmi les espèces d'oiseaux remarquables pour la région, le Blongios nain en déclin en France, (20/30 en IDF) est bien représenté dans les ZPS franciliennes puisque la majorité des couples recensés y sont localisés et même en trame urbaine.

On y trouve des espèces à très faibles effectifs comme l'unique couple de balbuzard dans la ZPS de la basse vallée de l'Essonne ou le Busard des roseaux (moins de cinq couples dans la région) La Gorgebleue est un passereau dont le bastion dans la région est constitué par les différentes zones humides de la ZPS des boucles de la Marne.

Certaines ZPS jouent un rôle important en tant qu'étape migratoire pour les limicoles comme à St Quentin ou pour l'hivernage d'anatidés sur les plans d'eau de la Bassée et de la Marne.

Enfin, il faut citer des espèces disparues de la région comme nicheuses : le Râle des genêts qui était dans les prairies inondables de la Bassée et le Butor étoilé dans les grandes roselières.

Restauration et gestion

Parmi les principales actions de restauration des milieux humides et aquatiques, le rétablissement des continuités sur les cours d'eau (effacement des ouvrages) a un effet très positif sur certaines espèces ou habitats Natura 2000 : l'accès aux frayères pour la Lamproie marine, le décolmatage du substrat pour le Chabot, l'accélération du débit pour l'habitat « rivière à renoncules », etc.

Dans la région, plusieurs marais ont fait l'objet de restauration grâce à des contrats Natura 2000 : Larchant (77), Sausset (93), Frocourt (95), St Quentin (78) notamment.

Certaines prairies humides sont gérées par fauche notamment dans la vallée de l'Epte dans le cadre de mesures agri-environnementales ou par le pâturage en Bassée et dans la vallée du Loing.

Perspectives

L'objectif de la Directive cadre sur l'eau est d'atteindre en 2015 un bon état écologique des masses d'eau avec néanmoins quelques dérogations jusqu'en 2027.

A l'échelle du bassin de la Seine des améliorations sont constatées ; ainsi, 38 % des masses d'eau sont en bon état, en progrès par rapport à 2009, mais il subsiste toujours des problèmes de qualité liée aux phytosanitaires et aux nitrates.

La reconquête des écosystèmes dégradés est l'un des axes majeurs du nouveau plan d'action en faveur des milieux humides sur la période 2014/2018. En Île-de-France, les priorités restent encore à définir : faut-il intervenir d'abord sur les derniers bas marais alcalins et prairies humides de la région ?

Les zones humides situées dans le périmètre d'un site Natura 2000 bénéficient d'une animation de territoire, et d'actions de restauration associées mais qui sont limitées pour l'instant essentiellement aux espaces publics.

Echanges d'expériences sur la connaissance et la restauration des zones humides et milieux aquatiques dans les sites Natura 2000 franciliens

Politique et financement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) pour la préservation des zones humides d'Île-de-France

Véronique BEUNKE

Chargée d'opérations à la direction régionale Île-de-France, au service milieux aquatiques et agriculture, AESN

La politique de l'AESN

Le 10^e programme de l'AESN accompagne la mise en œuvre de la Directive cadre eau (DCE), dont les objectifs sont d'atteindre et de maintenir le bon état des masses d'eau. L'échéance à 2015 prévoit un bon état écologique des deux tiers des eaux de surface, pour parvenir en 2021 à un bon état pour les Masses d'eau fortement modifiées (MEFM). Plusieurs cours d'eau connaissent des difficultés pour recouvrer une qualité biologique, en raison de fortes contraintes et de l'urbanisation.

Aujourd'hui, 1,5 million d'hectares de zones humides sont souvent menacés par l'extension de l'urbanisation. Il s'agit d'abord de préserver l'existant avant de se lancer dans une reconquête. Dans ce cadre, l'Agence observe une politique d'acquisition foncière à des fins de conservation environnementale dans le but de préserver 20 000 hectares de zones humides particulièrement menacées.

Les fonctions remplies par les zones humides

Les zones humides filtrent et épurent les eaux, contribuant ainsi à leur bonne qualité. Elles régulent les régimes hydrologiques car elles absorbent les excès d'eaux pluviales avant de les restituer progressivement en période de sécheresse, dans les cours d'eau en aval. Les zones humides représentent également un réservoir remarquable de diversité biologique, offrant des fonctions essentielles aux espèces animales et végétales qui les peuplent : alimentation, reproduction, refuge. Enfin, elles participent à la régulation climatique en raison de leur influence sur les précipitations et la température.



Figure 2 – Les zones humides jouent un rôle de régulateur (source AESN)

Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

La préservation et la restauration des zones humides sont des leviers privilégiés par la politique de l'Agence. L'AESN contribue largement à financer les études, les travaux de restauration et d'entretien, ainsi que les acquisitions foncières en faveur des zones humides.

La pérennité de l'action est garantie par l'engagement du maître d'ouvrage dans une gestion protectrice du milieu, ainsi que par une inscription des zones humides dans les documents d'urbanisme. De plus, les actions de communication liées aux travaux sont subventionnées à hauteur de 50 %. Par ailleurs, l'animation des territoires est favorisée par l'Agence, qui subventionne le salaire et le fonctionnement d'un poste de technicien. Un contrat définit l'objectif pluriannuel de cette animation locale et une convention en précise le programme.

Nature des travaux	Taux d'aide (S= subvention A = avance)
Etudes et suivi des milieux aquatiues et humides	S 80%
Acquisition de zones humides	S 80%
Travaux de renaturation et de restauration des milieux aquatiques et humides	S 80%
Entretien des milieux aquatiques et humides	S 40%
Animation en zones humides	S 80%
Actions de communication	S 50%

Figure 3 – Travaux éligibles à subventions (source AESN)

Echanges avec la salle

De la salle (Roland RODDE, DDT Seine-et-Marne)

Un partenariat entre l'Etat et l'Agence de l'eau est-il envisageable afin d'aider les propriétaires privés à préserver les zones humides? Comme l'Agence subventionne à hauteur de 40 % l'entretien des milieux humides, un financement complémentaire Natura 2000 améliorerait l'efficacité globale du dispositif.

Véronique BEUNKE

L'Agence n'est pas toujours présente aux côtés des actions engagées par Natura 2000. Si les travaux entrepris entrent dans son périmètre, l'Agence peut venir en complément. Votre suggestion d'associer l'Agence aux actions d'animation Natura 2000 mérite d'être abordée.

De la salle (Philippe DRESS)

La DRIEE attend l'avis de la Commission européenne sur le PDRR concernant le cofinancement de l'animation. Si certaines tendances peuvent être anticipées, tous les éléments doivent être réunis avant de se prononcer sur le budget 2015 de Natura 2000. Le ministère de l'Ecologie devrait répondre d'ici fin janvier au sujet des crédits accordés à la région Île-de-France, notamment en matière d'animation, mais l'orientation tend vers une diminution. Les collectivités locales doivent envisager un cofinancement de ces actions. De nouveaux sites Natura 2000 ont été ouverts en 2014, nous arrivons aux limites du système de financement de l'animation. Nous reviendrons vers l'Agence de l'eau, afin d'examiner les marges de manœuvre prévues par son règlement d'attribution des aides.

Véronique BEUNKE

Notre budget de fonctionnement est important, mais il est très convoité et nous sommes extrêmement sollicités. En parallèle, l'Agence injecte des sommes considérables dans les stations d'épuration et les passes à poissons créées par Voix navigables de France (VNF). Cependant, il y a tout intérêt à observer une convergence d'actions avec Natura 2000 afin de préserver les zones humides et les cours d'eau.

De la salle (Céline PRZYSIECKI, PNR du Vexin français)

Les collectivités devront-elles avancer la part d'Etat dans le financement des contrats ?

De la salle (Philippe DRESS)

La validation du PDRR perturbera le calendrier d'engagement des nouveaux contrats.

De la salle (Sarah COMBALBERT, bureau Natura 2000, Ministère de l'Ecologie)

Les discussions sont en cours à la Commission avec cependant quelques difficultés au niveau des critères de sélection des contrats.

De la salle (Roland RODDE)

Certaines collectivités participent déjà au financement de l'animation et il sera difficile de leur demander un effort supplémentaire. Celles qui n'y participent pas ont d'autres motivations que Natura 2000 et il sera très difficile de les convaincre d'animer leur territoire. Envisager un partenariat avec l'Agence de l'eau s'impose au sujet des sites comportant de nombreuses zones humides.

De la salle (Philippe DRESS)

Nous sommes conscients de la difficulté de la situation. Nous devons engager des discussions avec l'Agence à ce sujet.

Caractérisation des végétations aquatiques sur les sites cours d'eau d'Île-de-France

Thierry FERNEZ

Conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBNBP)

Contexte

Le CBNBP assure une mission d'appui sur les sites Natura 2000, auprès de la DRIEE et des animateurs. En 2014, le conservatoire s'est intéressé à la végétation aquatique des cours d'eau franciliens. En effet, sur les 25 sites Natura 2000 classés en Zones spéciales de conservation (ZSC) ou Sites d'Importance Communautaire (SIC), neuf sont concernés par des problématiques cours d'eau. Ces sites sont principalement localisés dans la moitié sud-est de la région, en Seine-et-Marne et en Essonne (zones cerclées de rouge sur la carte ci-dessous).

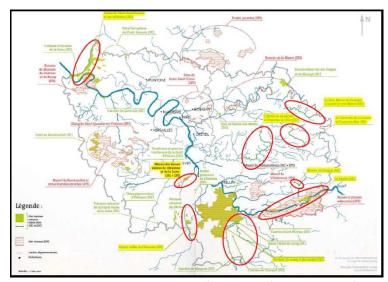


Figure 4 – Sites Natura 2000 franciliens (source CBNBP)

L'étude visait à valider la présence et caractériser l'habitat cours d'eau 3260¹ en Île-de-France. Cet habitat correspond à un hydrosystème fonctionnel, avec un écoulement des flux correct, colonisé par des végétations rhéophiles indicatrices de l'habitat (vasculaires ou bryophytiques). L'ensemble des tronçons connectés (hors bras morts et berges) est pris en compte dans la définition de l'habitat 3260.

-

¹ « Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du *Ranunculionfluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* »



Figure 5 – A gauche, un système non fonctionnel, avec végétation stagnante et écoulement bloqué. A droite, un système fonctionnel avec la présence de radiers (source CBNBP)

Focus sur deux rivières prospectées

Dans le cadre de cette étude, le Loing et l'Epte ont fait l'objet d'un examen exhaustif de huit jours sur 40 kilomètres de linéaire, avec la mise en place d'un protocole standardisé.



Figure 6 – A gauche, l'Epte. A droite, le Loing (source CBNBP).

Le Loing s'étend sur 166 kilomètres, il naît dans l'Yonne et parcourt le Loiret avant de se jeter dans la Seine, en Seine-et-Marne. Son débit (18,3 m³/s à Épisy) et sa taille le classent parmi les cinq rivières les plus importantes d'Île-de-France. Il présente un régime marqué avec un débit compris entre 3 m³/s pour son étiage et 300 m³/s en période de crue. De son côté, l'Epte s'étend sur 113 kilomètres, elle naît en Seine-Maritime, se prolonge dans l'Oise, l'Eure et le Val d'Oise, avant de rejoindre la Seine, à cheval entre l'Eure et les Yvelines. Son débit moyen de 9,8 m³/s est constaté peu avant sa confluence avec la Seine. Il présente un régime régulier, dépourvu d'une forte amplitude, compris entre 3 et 50 m³/s.

Contraintes et protocole

La profondeur importante des cours d'eau prospectés associée au débit a nécessité une prospection en canoë avec un moyen d'ancrage. Les contraintes liées à la végétation ont exigé une adaptation constante des techniques : prélèvement en aveugle au grappin, ciblage des prospections à l'étiage, repérages sur le terrain sans soutien cartographique visuel, etc. Le protocole mis en place s'est orienté vers une prospection par tronçons écologiques homogènes, présentant des conditions similaires de courant, de profondeur, de substrat et de luminosité.

Cet inventaire a permis d'estimer l'état de conservation de la végétation sur les tronçons concernés, ainsi que les menaces pesant éventuellement sur le système. Les relevés phytosociologiques ont permis de caractériser les végétations. Les inventaires floristiques ont dressé la liste des espèces rencontrées, ainsi qu'une localisation précise des espèces patrimoniales.

Résultats floristiques

Cette campagne a démontré une forte diversité écologique et une bonne santé des cours d'eaux concernés, avec la présence de 40 espèces sur le Loing et de 29 sur l'Epte. A titre de comparaison, les milieux dégradés n'abritent qu'une dizaine d'espèces différentes. En outre, deux nouvelles espèces ont été recensées pour la région. La première, *Oenanthe fluviatilis*, avait disparu du paysage francilien depuis 40 ans et s'avère très rare sur l'ensemble du territoire français. Elle n'est cependant protégée que dans les zones où elle était connue jusque-là. Deux stations ont pu être trouvées sur le Loing. La seconde, *Lemna turionifera*, principalement connue en région Nord — Pas de Calais, est une néophyte en expansion en France et a été trouvée sur les deux rivières.



Figure 7 – À gauche, Oenanthe fluviatilis. À droite, Lemna turionifera (source CBNBP).

De nombreuses autres espèces patrimoniales ont également été recensées (*Groenlandia densa*, *Ranunculus circinnatus*, *Hydrocharis morsus-ranae*), mais également des néophytes (*Lemna minuta*, *Elodea canadensis*, *Azolla filiculoides*). En revanche, la Jussie, espèce envahissante, n'est pas représentée. Ces campagnes de prospection ont montré l'importance et le besoin d'inventaire de ces milieux sous inventoriés et difficiles d'accès.

Résultats habitats

L'Epte et le Loing présentent tous deux des habitats totalement fonctionnels sans zone déconnectée. Les cortèges floristiques sont diversifiés et les herbiers bien développés. Cependant peu d'annexes hydrauliques (bras, anses, îles) sont présentes. De nombreux ouvrages jalonnent les deux cours d'eau et le Loing est canalisé sur deux secteurs.

Si les données récoltées permettent une estimation correcte de l'état de conservation de l'habitat à l'échelle des deux sites, il serait intéressant de les compléter par des données concernant la faune.

Missions d'appui du CNBBP

Les missions d'appui du Conservatoire auprès de la DRIEE ont permis la mise en place de protocoles d'accompagnement en lien avec les animateurs afin de vérifier les états de conservation ou les suivis des milieux ; l'actualisation des données FSD ou des cartographies des DOCOB.

Echanges avec la salle

De la salle (Roland RODDE, DDT 77)

Je souhaiterais des précisions sur Lemna turionifera et son caractère envahissant.

Thierry FERNEZ

Il s'agit d'une lentille d'eau potentiellement envahissante, venue d'Amérique du Nord. Comme elle est véhiculée par les oiseaux, les mesures de prévention sont inefficaces. Combinée à l'eutrophisation ou aux nitrates, elle peut indiquer une détérioration de l'habitat.

De la salle (Véronique BEUNKE, Agence de l'Eau)

Au cours de cette étude, avez-vous pu relever dans votre cartographie les obstacles d'écoulement susceptibles d'interférer avec la végétation ? Avez-vous vérifié leur impact ?

Thierry FERNEZ

La cartographie mentionne les ouvrages implantés sur le Loing et l'Epte. Les tronçons de prospection sont balisés par chaque ouvrage. La végétation prend un caractère stagnophile à l'approche des obstacles, puis redevient rhéophile avec la force du courant. L'impact varie selon le type d'ouvrage car certains ont des parties courantes.

De la salle (Marion PARISOT-LAPRUN, ProNatura Île-de-France)

Vos protocoles de suivi sur les cours d'eau, les pelouses calcicoles et les forêts alluviales seront-ils mis à disposition des animateurs en dehors des zones de test ?

Thierry FERNEZ

Bien sûr, c'est leur vocation. Cependant, certains protocoles ne sont pas encore finalisés, notamment ceux concernant les forêts alluviales et les pelouses.

De la salle (Lucile FERRIOT, NaturEssonne)

Dans le sud-Essonne, le suivi des habitats calcaires sera sous forme de transect afin de vérifier l'évolution des pelouses. Cet outil, en phase de test, sera peu chronophage et peu complexe d'usage, les animateurs pourront l'utiliser facilement sans solliciter le CBNBP.

La restauration du marais de Frocourt dans le Val d'Oise

Céline PRZYSIECKI

Animatrice, PNR du Vexin français

Localisation, description et historique du marais

La rivière Epte constitue la frontière administrative entre la Picardie et la Haute-Normandie puis l'Île-de-France et la Haute-Normandie. Le site vallée de l'Epte francilienne et ses affluents concerne plus précisément le Val d'Oise et les Yvelines. Très peu de milieux humides sont fonctionnels sur ce secteur qui comprend majoritairement des zones drainées afin d'éviter les inondations ponctuelles sur la rivière.

Le marais de Frocourt est localisé sur la commune d'Amenucourt (Val d'Oise), dans le Parc naturel régional du Vexin français. Classé Espace naturel sensible (ENS) du département, il représente l'un des rares milieux humides du secteur encore fonctionnels.

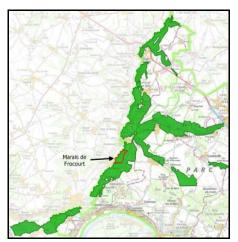


Figure 8 – Localisation du marais, à Amenucourt (source PNR de Vexin français).

Situé le long de l'Epte, le marais est une zone humide tourbeuse de 62 hectares. Il a été boisé de peupliers dans le courant des années 1950 et certains sont encore présents sur le site. Le marais se caractérise par un boisement alluvial, une mégaphorbiaie², quelques mares et fossés de drainage toujours existants. Il a été exploité en pâture humide depuis le XVII^e siècle jusqu'au début des années 1950. Suite au déclin de l'élevage, le syndicat du marais souhaite valoriser le marais ; il est alors drainé puis planté en peupleraie par l'Office national des forêts (ONF). Ce n'est qu'au milieu des années 1990, après la coupe des peupliers, que la zone humide est restaurée avec l'appui du PNR du Vexin. Le site est classé ENS en 2004. Après une nouvelle coupe de peupliers en 2010, le boisement est laissé en régénération naturelle. Enfin, depuis 2013, un contrat Natura 2000 prévoit la restauration du marais.

Aujourd'hui, la gestion du marais implique de nombreux interlocuteurs intervenant et utilisant le site : chasse, pêche, aménagement forestier, pâture mixte, visites et suivis du site, etc. Un comité de pilotage annuel permet néanmoins de coordonner les différentes actions et animations.

Un site d'une grande richesse

Le marais de Frocourt est un site est riche et complexe. Plusieurs milieux y sont représentés : zones ouvertes, peupliers, pâturages mixtes, mares, etc. Cinq types d'habitats d'intérêt communautaire cohabitent : mégaphorbiaie sur les zones ouvertes, tourbière basse alcaline et characées au niveau des mares, eaux stagnantes oligotrophes et forêt alluviale. Par ailleurs, la richesse du marais est démontrée par son peuplement très diversifié. La politique ENS appliquée ces dernières années a permis un recensement complet de la faune et de la flore. Plus de 280 espèces de végétaux sont présentes, dont une vingtaine d'espèces patrimoniales, rares ou protégées. En outre, de nombreuses espèces animales peuplent le marais, dont 45 d'oiseaux, huit de chauves-souris, cinq d'amphibiens, ainsi qu'une multitude d'insectes.

_

² Zone de végétation transitoire entre la zone humide et la forêt



Figure 9 – Le criquet ensanglanté, à gauche, avait disparu depuis 10 ans. Le jonc des chaisiers glauques, à droite, avait été observé une seule fois en 1880 (source PNR de Vexin français).

Contrat Natura 2000 et travaux

Le contrat Natura 2000 a été conclu en 2013 avec le conseil général du Val d'Oise. Le financement portait notamment sur le débroussaillage, l'entretien des clôtures des pâturages ainsi que l'entretien de deux mares existantes et de la ripisylve. Par ailleurs, une ouverture de clairières et une diversification du milieu ont été entreprises dans la partie nord du marais, en zone de régénération naturelle.

Les travaux d'entretien et d'évacuation sont effectués de manière manuelle et privilégient notamment le débardage à cheval. Ces missions ont été confiées à un chantier d'insertion et à un chantier école d'un lycée agricole.

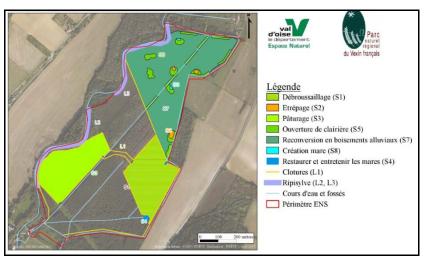


Figure 10 – Contrat Natura 2000 ENS du marais de Frocourt (source PNR de Vexin français).

En novembre 2013, la création de mares et de zones d'étrépage³ a exigé des engins équipés de chenilles adaptées afin de préserver des sols sensibles au tassement. L'ouverture de clairières autour de ces zones a permis de limiter la dynamique de la végétation. Les 1 000 m³ de terre décaissés ont été répartis sur un chemin entretenu en layon par les chasseurs. Aucun tassement n'a été remarqué, la flore a rapidement colonisé ces volumes, suivie par la faune. Toutes les zones sont restées en eau à l'été 2014, même les plus basses.

17

³ Technique de gestion des milieux visant à localement décaisser et exporter le sol sur 10 à 20 centimètres d'épaisseur, afin de l'appauvrir volontairement et favoriser ainsi le retour des espèces pionnières et améliorer la renaturation



Figure 12 – Une des trois zones d'étrépage créées sur le site (source PNR de Vexin français).

Le suivi des travaux de restauration est très positif. Des pontes d'amphibien ont été remarquées dès mars 2014, ainsi que la colonisation des Odonates. Par ailleurs, des espèces végétales disparues depuis plusieurs décennies ont marqué le retour sur la zone restaurée. Il s'agit désormais de consolider les efforts de gestion et d'entretien entrepris sur le marais.

Saulaies et roselières : exemple de restauration d'habitats favorables aux oiseaux d'intérêt communautaire

Julien GODON

Réserve naturelle nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines

La RNN de Saint-Quentin-en-Yvelines, classée ZPS comprend 50 hectares de zones humides et 22 hectares de roselières. La réserve recense 240 espèces ornithologiques, dont 19 citées au Document d'objectifs (DOCOB), au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Parmi elles, deux espèces vulnérables – le Blongios nain et le Butor étoilé – fréquentent les roselières du site (site de reproduction pour le Blongios nain, site d'hivernage pour le Butor étoilé). Entre 2008 et 2010, les saules ont progressé très rapidement au niveau des roselières du site, aux dépens des autres espèces végétales qui la constituent. Une intervention urgente s'est donc imposée afin de les éliminer des roselières, pour ainsi garantir un milieu favorable aux deux espèces citées précédemment.



Figure 13 – Progression de la saulaie entre 2002 et 2011 (Source Google Earth)

Ce chantier lourd s'inscrit dans le cadre d'un contrat Natura 2000 non agricole non forestier. Au terme du chantier, un support de communication a été réalisé afin d'informer le public sur la nature des travaux et le sensibiliser aux enjeux Natura 2000. Des affiches et des imprimés (format A4) ont été ainsi diffusés sur le site (dans les observatoires et à la Maison de la réserve) et également publiés sur Internet (« Lettre de la réserve de Saint-Quentin » consultable depuis le site Internet du gestionnaire). Par ailleurs, situé en zone périurbaine et localisé sur la base régionale de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, le site ne comprend aucune propriété privée, ce qui a facilité l'administration des travaux. En effet, la Région est

propriétaire des zones terrestres et l'Etat de l'étang et de ses berges (domaine privé de l'Etat). Le Syndicat Mixte BPAL Saint-Quentin-en-Yvelines est gestionnaire de la réserve naturelle et porteur du projet / maître d'ouvrage du contrat Natura 2000.



Figure 14 – Localisation et acteurs du site (Source IGN & RN Saint-Quentin-en-Yvelines)

La gestion du réseau hydraulique a pour conséquence des fluctuations saisonnières du niveau des eaux de l'étang de Saint-Quentin. Ces variations du niveau des eaux ont engendré des contraintes techniques, en particulier l'accessibilité des engins lourds (pelle mécanique à chenille) vers les saulaies les plus éloignées de la berge (portance des sols insuffisante). En 2013, la première tranche des travaux a réhabilité 0,5 hectare au sud de l'étang. Pendant les travaux, une attention particulière a été portée sur la circulation des engins (en privilégiant le passage le long de la lisière boisée), ce qui a permis de préserver les sols et les espèces végétales les plus fragiles de la roselière. L'objectif d'arrachage est atteint en 2013.



Figure 15 – La roselière est restaurée (Source RNN Saint-Quentin-en-Yvelines).

Le retour d'expérience concernant ce chantier est plutôt satisfaisant, mais il s'établit sur une courte période. La roselière, relativement fragmentée et masquée par les saules, a retrouvé

le caractère visuel et paysager recherché par le gestionnaire, à savoir la vision d'une roselière « continue ». La réalisation des travaux ne semble pas avoir eu un impact négatif sur le milieu et les espèces : le Blongios nain ainsi a pu être observé dès 2014 sur la zone traitée, la végétation « attendue » (phragmite, massette...) colonise de nouveau les secteurs restaurés. Toutefois, il faudra surveiller l'évolution des saules et suivre attentivement l'opération (avec l'apparition de petits sujets ligneux probablement liés à l'émergence de rejets).

Echanges avec la salle

De la salle (Thierry FERNEZ, Conservatoire botanique)

Au marais de Frocourt, avez-vous réalisé des études de suivi de la végétation colonisant la terre répartie sur le chemin créé à partir des volumes de terre décaissés pour créer la zone d'étrépage ?

Céline PRZYSIECKI

Un suivi n'est pas prévu sur ce chemin, mais nous constatons la reprise de la mégaphorbiaie. S'il n'était pas entretenu par les chasseurs, il deviendrait rapidement indétectable.

De la salle (Thierry FERNEZ)

Quelles mesures sont prévues pour empêcher la dynamique de la saulaie ?

Julien GODON

Cet arrachage a permis un « retour à l'état initial », en termes d'aspect de la roselière (visuellement proche de la roselière existante au moment de la création de la réserve). Nous avons envisagé la possibilité d'un entretien léger (par arrachage des éventuels rejets et jeunes sujets), mais pas d'autre campagne massive d'arrachage prévue sur les secteurs restaurés à moyen terme (pas avant 10-15 ans).

En effet, avec les retours d'expériences de gestion menées par la réserve naturelle par le passé sur la gestion et la dynamique du saule, il a été considéré que l'intervention forte ponctuelle (du type des travaux réalisés), malgré son caractère très perturbateur sur l'instant, serait au final probablement moins impactante qu'une opération annuelle d'entretien (en terme de dérangement de la faune, d'impacts sur les sols...). Le critère « coût de l'opération » n'est pas forcément le premier critère retenu dans le choix de la programmation du mode d'intervention : en comparant le coût d'une opération annuelle d'entretien réalisée pendant 10-15 ans et le coût – élevé sur l'instant – d'une opération lourde réalisée tous les 10-15 ans, la différence n'est probablement pas très significative.

De la salle (Thierry FERNEZ)

Justement, afin de restreindre les interventions, avez-vous le contrôle du niveau des eaux pouvant limiter la dynamique des saules ?

Julien GODON

La gestion de l'étang, confiée au SMAGER (Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des étangs et rigoles) par l'Etat, prévoit un niveau haut en fin d'hiver, avec une diminution progressive jusqu'en octobre, afin de satisfaire l'objectif prioritaire de contrôle des crues, et également satisfaire la demande de pratiques de loisirs et l'obligation de préservation du patrimoine naturel sur l'étang de Saint-Quentin. Par ailleurs, le niveau haut fixe à l'année que vous évoquez (qui permettrait effectivement de contrôler plus efficacement la dynamique des saules) est incompatible avec la conservation de la végétation amphibie existante (comprenant certaines espèces végétales patrimoniales) et le passage des oiseaux

migrateurs (qui dépend directement de la présence de vasières au niveau des berges de l'étang et donc qui dépend d'un niveau d'eau bas à ces périodes).

Joanne ANGLADE-GARNIER (Conservatrice de la RNN de St Quentin)

Un arrêté préfectoral fixe la gestion des niveaux d'eau entre les différents acteurs. Cette politique de niveaux constants permet également d'anticiper les variations climatiques d'une année sur l'autre.

De la salle (Olivier PAIKINE, Ligue pour la protection des oiseaux – LPO – Île-de-France) Votre objectif était-il d'arracher tous les saules ?

Julien GODON

Il s'agissait d'éliminer tous les saules de la partie sud. Cependant, les travaux engagés en 2014 sur la partie nord de l'étang prévoient de conserver une portion de saulaie où des hérons cendrés viennent nicher depuis 2011. Nous tiendrons également compte des suivis ornithologiques ultérieurs.

Mise à jour des données d'inventaire de l'Agrion de Mercure sur le site Natura 2000 « vallée de l'Epte francilienne et ses affluents »

Evéa MAUTRET

Stagiaire du PNR du Vexin français

Objectifs

La mise à jour des données d'inventaire de l'Agrion de Mercure réalisée sur le site Natura 2000 vallée de l'Epte francilienne et ses affluents s'inscrit dans le cadre d'un stage de fin d'étude du master écologie, biodiversité, évolution de l'université Paris-Sud. Le stage s'inscrit dans le plan national d'action en faveur des Odonates. L'actualisation des données concernant l'Agrion de Mercure répond à trois objectifs :

- identifier les caractéristiques de l'habitat influençant la présence de l'espèce
- comprendre la structuration de la métapopulation et son fonctionnement
- réaliser des préconisations de gestion pour consolider ce bastion.

Présentation de l'espèce



Figure 16 – Le mâle présente une couleur bleue

L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est un Odonate zygoptère de la famille des Coenagrionidés. L'insecte vit à l'état larvaire pendant deux ans, puis émerge entre mai et juillet. Les individus immatures rejoignent les prairies pour réaliser leur maturation, puis reviennent se reproduire le long des cours d'eau. Leur vie adulte dure environ huit jours.

Les ruisseaux peu profonds, avec un faible débit, représentent l'habitat typique de l'Agrion de Mercure. Les eaux y sont claires et bien oxygénées tout au long de l'année. La proximité de prairies est également nécessaire. L'espèce se caractérise par une très faible capacité de dispersion, inférieure à 100 mètres. Cependant, l'Agrion peut parcourir quelques kilomètres à la recherche d'habitat favorable.

Cette espèce d'intérêt communautaire, est classée « en danger » pour la région Île-de-France sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). On la trouve en Europe occidentale uniquement, avec une large répartition sur tout le territoire français. L'Île-de-France présente son principal bastion au nord-ouest sur le site Natura 2000.

Protocole

Le protocole de recensement spécifique à l'Agrion de Mercure a été validé par l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE). Il vise à évaluer l'abondance des mâles uniquement, plus représentatifs que les femelles et plus faciles à identifier. Cette évaluation porte sur des tronçons de cours d'eau homogènes.

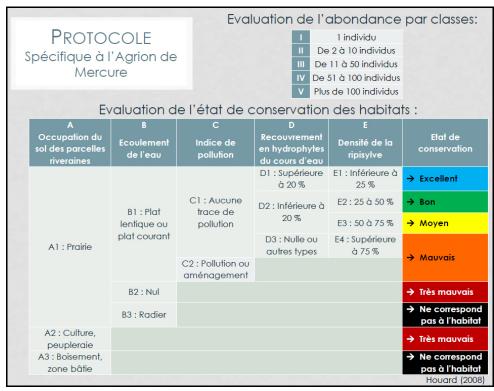


Figure 17 – Le protocole de recensement spécifique à l'Agrion de Mercure

Résultats

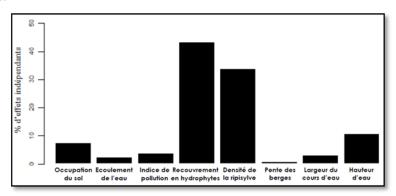


Figure 18 – Pourcentage d'explication de l'occurrence de l'Agrion de Mercure par les variables caractérisant l'habitat

L'étude est construite en deux temps : d'abord évaluer les caractéristiques de l'habitat influençant la présence de l'Agrion de Mercure, puis vérifier l'adéquation de l'occurrence de l'espèce avec l'état de conservation prédéfini sur le terrain. Deux éléments caractérisant l'habitat se dégagent : le recouvrement du cours d'eau en hydrophytes (nécessaire à la reproduction de l'espèce) et la densité de la ripisylve (liée à l'ensoleillement du cours d'eau et donc au développement des hydrophytes). Cependant, des divergences de résultats par rapport aux critères d'évaluation de l'état de conservation sont observées, puisque des populations d'Agrion de Mercure ont été remarquées sur les zones de culture, a priori défavorables.

L'évaluation de l'abondance de l'espèce a permis de distinguer 12 populations dont le principal noyau se situe au nord du site. Une étude de la connectivité entre les populations est également effectuée et permet d'identifier 4 sous-ensembles qui semblent isolés les uns des autres mais à l'intérieur desquels les échanges entre sous-populations sont possibles.

Conclusions

L'étude a montré deux facteurs de l'habitat ayant le plus d'influence sur l'occurrence de l'espèce, ainsi qu'une anomalie dans la détection des habitats favorables. Ces résultats conduisent à la proposition d'une nouvelle clé d'évaluation de l'état de conservation des habitats pour l'Agrion de Mercure. Enfin l'une des préconisations de gestion est d'agir en priorité sur les facteurs qui influencent les colonisations, en particulier la présence de ripisylve.

A Indice de pollution	B Ecoulement de l'eau	C Densité de la ripisylve	D Recouvrement en hydrophytes du cours d'eau	E Occupation du sol des parcelles riveraines	Etat de conservation
B1 : Plat lentique ou plat courant A1 : Aucune trace de pollution B2 : Nul		C1 : Inférieure à 20 % E1 : Parcelle			→ Excellent
	25 %	D2 : Inférieure à	enherbée	→ Bon	
	piai coolaili		20 %	E2 : Culture	→ Moyen
	DO - No.	C2:25 à 50 %	D3 : Nulle ou autres types		→ Mauvais
	C3: Supérieure à 50 %			→ Très mauvais	
B3 : Radier					→ Très mauvais
A2 : Pollution ou aménagement					→ Très mauvais

Figure 19 – Nouvelle clé d'évaluation de l'état de conservation des habitats

Echanges avec la salle

De la salle (François HARDY, PNR haute vallée de Chevreuse)

Certains spécialistes des Odonates signalent des déplacements larvaires. Avez-vous remarqué de telles migrations, volontaires ou non, par la voie de l'eau ?

Evéa MAUTRET

La bibliographie est pauvre sur ce sujet. La dispersion à l'état larvaire est minime et ces rares déplacements sont causés par les crues.

De la salle (Olivier PAIKINE, LPO)

Une étude similaire a-t-elle été réalisée sur la rive opposée de l'Epte, située dans l'Eure ?

Evéa MAUTRET

Leur dernière étude remonte à 2007. J'ai cependant pu visiter quelques fossés sur cette berge afin de prendre en compte l'ensemble du site.

De la salle (Roland RODDE)

Une connexion des sites nord et sud est-elle prévue ?

Evéa MAUTRET

Les préconisations de mes travaux vont dans ce sens, mais leurs modalités pratiques d'application restent à étudier. Cependant, ces connexions seront difficiles dans les milieux coupés par des villages.

Céline PRZYSIECKI

Pour rejoindre les populations 4 et 5 (fossés), les individus de la population 2 doivent emprunter la rivière Epte, non favorable à l'espèce, avant de rejoindre les fossés. L'aval est au sud. Par ailleurs, la Haute-Normandie est en train d'élaborer un plan Régional d'action Odonates.

De la salle (Elise AVENAS, ONF)

L'identification des populations est-elle basée sur des indices de reproduction avérés ?

Evéa MAUTRET

Oui, j'ai vérifié la présence d'individus immatures, d'accouplements, de vols en tandem et de pontes.

De la salle

La taille du cours d'eau est-elle un facteur significatif de caractérisation des habitats ?

Evéa MAUTRET

La taille du cours d'eau n'est pas déterminante, en revanche, l'eau doit être permanente tout au long de l'année.

De la salle

En l'absence de données de référence, ne craignez-vous pas que des ruisseaux intermittents, impropres à l'habitat de l'Agrion de Mercure, aient été prospectés ?

Evéa MAUTRET

La carte des cours d'eau est mise à jour régulièrement. Je n'ai pas prospecté les ruisseaux qualifiés d'intermittents. De plus, sur le terrain, malgré l'année pluvieuse, tous les cours d'eau cartographiés comme intermittents étaient taris. Il n'y a pas de confusion possible.



Matinée en salle à Gironville-sur-Essonne (source : S. Forteaux - DRIEE)



Après-midi terrain dans les marais de Buno-Bonnevaux (source : C. GUERIN - PNR Gâtinais français)

Sigles

AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie

CBNBP: Conservatoire botanique national du Bassin parisien

DCE: Directive cadre sur l'eau

DDCS : Directions départementales de la cohésion sociale

DDPP : Directions départementales de la protection des populations

DDT : Direction départementale des territoires

DOCOB: Document d'objectifs

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

EIN: Evaluation des incidences Natura 2000

ENS: Espace naturel sensible

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

LN: Liste nationale

Loi DTR: Loi relative au développement des territoires ruraux

LPO: Ligue pour la protection des oiseaux MAE: Mesure agroenvironnementale

MAEC: Mesure agroenvironnementale et climatique

MEDDE:

MEFM: Masses d'eau fortement altérées

ONF: Office national des forêts

OPIE: l'Office pour les insectes et leur environnement

PDRR : Plan de développement rural régional

PNR: Parc naturel régional PRA: Plan régional d'actions RNN: Réserve naturelle nationale

UICN: l'Union internationale pour la conservation de la nature

VNF : Voies navigables de France ZPS : Zones de protection spéciale ZSC : Zones spéciales de conservation

JOURNÉE NATURA 2000 DU 18 NOVEMBRE 2014 <u>Liste des participants</u>

Prénom - Nom	Organisme	
Alain EECKEMAN	Maire de Gironville sur Essonne	
	Mairie de Gironville-sur-Essonne	
Michel OCTAVE		
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT	Président du PNR du Gâtinais	
Sarah COMBALBERT	Ministère de Wérelesie /homes Metous 2000	
Sarah.combalbert@developpement-	Ministère de l'écologie/bureau Natura 2000	
durable.gouv.fr		
Véronique BEUNKE	Agence de l'Eau Seine-Normandie	
beunke.veronique@aesn.fr	-	
Alain FONTAINE	NaturEssonne	
aefontaine@free.fr	Tracar Esserine	
Lucile FERRIOT	NahiwEasana	
lucile.ferriot@naturessonne.fr	NaturEssonne	
Estelle DUCHEMANN	NativeFaces	
Estelle.duchemann@naturessonne.fr	NaturEssonne	
Marion LAPRUN	PRO NATURA Île-de-France	
marion.laprun@yahoo.fr	PRO NATURA lie-de-France	
Gilles NAUDET	DDO MATUDA Îla da França	
direction@me77	PRO NATURA Île-de-France	
Karim BEN MIMOUN	A F Vesta Île de Ferre	
kbenmimoun@aev-iledefrance.fr	Agence Espaces Verts Île-de-France	
Audrey GARCIA		
a.garcia@anvl.fr	Association des naturalistes de la vallée du Loing	
Lucile DEWULF		
lucile.dewulf@natureparif.fr	NATUREPARIF	
Olivier PAIKINE	100 ÎL 1 5	
Olivier.paikine@lpo.fr	LPO Île-de-France	
Alexandre EMERIT	DND I CALL I C	
a.emerit@parc-gatinais-francais.fr	PNR du Gâtinais français	
Camille GUERIN	DND I CALL I C	
c.guerin@parc-gatinais-francais.fr	PNR du Gâtinais français	
François HARDY	PNR Haute Vallée de Chevreuse	
Céline PRZYSIECKI		
c.przysiecki@pnr-vexin-francais.fr	PNR du Vexin français	
Evéa MAUTRET		
emautret@gmail.com	PNR du Vexin français	
Thierry FERNEZ	Conservatoire botanique national du bassin	
thierry.fernez@mnhn.fr	parisien	
Julien GODON	·	
reserve@basedeloisirs78.fr	RNN de St-Quentin-en-Yvelines	
Joanne ANGLADE-GARNIER		
reserve@basedeloisirs78.fr	RNN de St-Quentin-en-Yvelines,	
Fabien BRANGER		
fabien.branger@espaces-naturels.fr	AGRENABA	
Antoine MILLET	Association de la Réserve Naturelle du Marais de	
contact@maraisdelarchant.fr	Larchant	
Valérie GUITTET		
ZH-IDF@snpn.fr	Société Nationale de Protection de la Nature	
Vincent GIBAUD		
vgibaud@cg93.fr	Conseil général 93	
	L	

Nicolas BUTTAZZONI	Conseil général 93	
Stéphane JACHET	Communauté de communes Moret Seine et	
stephane.jachet@ccmsl.com	Loing	
Jean-Pierre GALERNE		
Jean-pierre.galerne@onf.fr	ONF	
Élise AVENAS		
elise.avenas@onf.fr	ONF	
Jean-Denis BERGEMER	5/1/ 1: 1 01 6: 114	
Jdbergemer@orange.fr	Fédération de Chasse Seine et Marne	
Sylvain MAHUZIER	Fédération de Chasse Seine et Marne	
Sylvain.mahuzier@wanadoo.fr	rederation de Chasse Seine et Marne	
Alexandre FERRÉ	Fédération de Pêche 77	
natura2000.riviere77@orange.fr	rederation de reche //	
Clémentine GAND		
fed.peche77@wanadoo.fr	Fédération de Pêche 77	
natura2000.riviere77@orange.fr		
Marc LAPORTE	CRPF IDF - CENTRE	
Marc.laporte@crpf.fr		
Aurore VIDUS	DREAL Champagne-Ardenne	
aurore.vidus@developpement-durable.gouv.fr	1 0	
Frédéric LISACK	DREAL Champagne-Ardenne	
frederic.lisack@developpement-durable.gouv.fr		
Philippe DRESS	DRIEE	
philippe.dress@developpement-durable.gouv.fr	Chef du Service nature, paysage et ressources	
Sylvie FORTEAUX sylvie.forteaux@developpement-	DRIEE - SNPR	
durable.gouv.fr	DRIEE - SNPR	
Olivier PATRIMONIO		
olivier.patrimonio@developpement-	DRIEE - SNPR	
durable.gouv.fr	DIMEE SINI IV	
Sandrine ORTIZ		
Sandrine.Ortiz@developpement-durable.gouv.fr	DRIEE - SNPR	
Éric COUDERT	DRIES CAIRD	
eric.coudert@developpement-durable.gouv.fr	DRIEE - SNPR	
Nelly LECRUX	DDT 70	
nelly.lecrux@yvelines.gouv.fr	DDT 78	
Anaïs COUBES	DDT 78	
anais.coubes@yvelines.gouv.fr	70	
Nathalie DURIEUX	DDT 77	
nathalie.durieux@seine-et-marne.gouv.fr	55177	
Roland RODDE	DDT 77	
Roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr		
Patricia MICHEL	DDT 91	
Patricia.michel@essonne.gouv.fr		
Fabrice PRUVOST	DDT 91	
fabrice.pruvost@essonne.gouv.fr		



Synthèse – Journée technique « Natura 2000 » 18 novembre 2014

© DRIEE Île-de-France 2014